

Réunion du Conseil Municipal
Mercredi 25 Novembre 2015 à 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 19/11/2015

PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 25 novembre 2015

--- oOo ---

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), MM. DUCASSE, BRUEY, Mme ULMANN, MM. GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO (a procuration pour Mme DARGELOSSE), THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DARGELOSSE (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE G »

Après avoir fait désigner Cathy ULLMANN comme secrétaire de séance, M. le Maire fait approuver le procès-verbal de la séance du 28 octobre dernier qui n'a pas appelé d'observations.

M. le Maire donne lecture des procurations :

Laurine COUFFIGNAL à Jeanne BRUGAT,
Jocelyne DUBOIS-MAURY à Eric LAMOTHE,
Christine CHAPUIS à Jean-François BROQUÈRES,
Patrice DUPLA à Philippe DUBOS,
Noémie DARGELOSSE à Cécile GARRIDO,
Eric TAUZIA à Pascal LAFOURCADE

Ensuite, M. le Maire aborde les questions inscrites à l'ordre du jour :

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Budget principal – Indemnité de conseil à Mme la Trésorière Municipale

Délibération n°2 : Budget principal – Subvention au budget CCAS – exercice budgétaire 2015

Délibération n° 3 : Budget principal – Subvention au budget annexe Régie fêtes et animations 2015

Délibération n° 4 : Budget principal – Tableau des effectifs – emplois contractuels

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n° 5 : Fonds de concours de la CCPT à la Commune de TARTAS – ajustement

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n° 6 : Adhésion de la Ville de TARTAS auprès des FRANCAS

QUESTIONS DIVERSES

- Point AGENDA 21 pour projet de délibération
- Point CCAS « services civiques »

.../...

INFORMATION COMMUNICATION :

Décisions municipales CGCT (pour information)

Mission donnée à l'association graine d'Aquitaine pour Agenda 21 2015/2016

Mission donnée à P. BOUSQUET pour travaux mairie

Délibération n°1 : Budget principal – Indemnité de conseil à Mme la Trésorière Municipale

M. le Maire présente le projet d'attribution de l'indemnité de Conseil à la trésorière municipale :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu la fonction de Trésorier Municipal de la commune de TARTAS, qui a été assurée par Mme DA SILVA pour une période de 180 jours, et par M. VAUJOUR pour une période de 180 jours,

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

D'attribuer pour l'année, l'indemnité au taux de 100 %, soit **797,70 €**, et à verser à respectivement à Mme DA SILVA (398.85 €) et M. VAUJOUR (398.85€) selon les périodes indiquées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2 : Budget principal – Subvention au budget CCAS – exercice budgétaire 2015

A la demande du Maire, Jean MARSAN Adjoint présente la délibération :

Il est proposé à notre Conseil municipal de verser une subvention d'un montant de **18 000 €** du budget principal au budget CCAS pour l'année 2015.

Il est rappelé que les crédits ont été prévus au budget principal de la commune pour 2015.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Budget principal – Subvention au budget annexe Régie fêtes et animations exercice budgétaire 2015

A la demande du Maire, Dominique DEGOS Présidente de la régie, présente au regard des comptes la subvention pour les sept animations de l'année, dont les frais fixes mais aussi les nouvelles animations qui se sont trouvées augmentées comme les jeudis d'été.

Il est proposé comme chaque fin d'année, à notre Conseil municipal de verser la subvention d'équilibre au budget annexe de la régie des fêtes et animations pour 2015, pour ses différentes activités, d'un montant de **81 000 €**.

Il est rappelé que les crédits ont été prévus au budget principal de la commune pour 2015.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Budget principal – Tableau des effectifs – emplois contractuels

M. le Maire reprend la parole et présente des modifications au tableau des effectifs de la ville de TARTAS. Comme vous le savez au tableau des effectifs de la commune et pour le bon fonctionnement des services des emplois contractuels sont prévus. Aussi, il est proposé à notre assemblée :

.../...

- Au sein du service EASA, compte tenu de l'activité et des missions exercées, de créer un poste temporaire d'adjoint technique de 2^{ième} classe à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2016. Pour ce poste compte tenu des besoins des services le nombre d'heures sera de **30** h semaine.
- Au sein des services techniques, par délibération du 25 juin 2013, avait été créé un poste de CAE, à compter du 1^{er} octobre 2013 à 20 h semaine. A compter du 1^{er} janvier 2016, pour ce poste compte tenu des besoins des services le nombre d'heures sera de **35** h semaine.
- Au sein des services techniques, par délibération du 21 septembre 2015, avait été créé un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe et ce à compter du 1^{er} octobre 2015 à 20 h semaine. Il est proposé de porter le nombre d'heures à **35** h semaine à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Fonds de concours de la CCPT à la Commune de TARTAS – ajustement

M. le Maire présente le projet de délibération :

Par délibération du 14 avril 2015, notre conseil municipal s'était prononcé sur un prévisionnel de dépenses dont les crédits ont été inscrits en section d'investissement et délibérés en Conseil municipal lors du vote du budget de la commune, s'appuyant sur des fonds de concours de la CCPT.

Aujourd'hui, il convient de modifier le tableau comme suit, modifications qui seront transmises aux services de la CCPT, et qui permettront de solliciter le versement effectif des aides avant la fin de l'année 2015. (A l'appui les projets de conventions entre CCPT et Ville de TARTAS)

Travaux, matériels ou achats	Montant HT estimé en €	Fonds CCPT HT en €
EPAREUSE	41 000,00	20 000,00
POLYBENNE	26 440,00	13 000,00
TONDEUSE PLAINE des SPORTS	26 400,00	12 000,00
MATERIELS Services techniques, installations ou SERVICES	45 962,00	17 000,00
Travaux aménagement plaine des sports football	120 000,00	15 000,00
TRAVAUX MAIRIE	300 000,00	92 000,00
REHABILITATION GYMNASE	46 000,00	20 000,00
TRAVAUX VOIRIE et DIVERS	24 000,00	11 000,00
ACHAT et TRAVAUX ACCA	40 000,00	10 000,00
		210 000,00

Il est proposé de donner un avis favorable au tableau ci-dessus, sollicitant les fonds de concours de la CCPT, sur la base des opérations inscrites et approuvées au budget de la Ville de TARTAS, et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions auprès de la CCPT.

Les conventions sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 6 : Adhésion de la Ville de TARTAS auprès des FRANCAS

Mme BRUGAT propose l'adhésion aux FRANCAS pour un accompagnement sur les activités de la commune.

Sur proposition de la commission Education Jeunesse, il est demandé à notre assemblée de faire adhérer la ville de TARTAS à compter de 2016 aux FRANCAS des landes.

Il s'agira notamment de travailler avec les FRANCAS des landes sur des animations ou activités à destination de la jeunesse.

Adopté à l'unanimité.

.../...

Information et communication sur les décisions

Enfin d'ordre du jour, M. le Maire donne communication de la décision de confier mission à graine d'aquaine pour l'accompagnement de l'agenda 21 et à Philippe BOUSQUET architecte pour les travaux de la mairie.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, M. le Maire demande aux adjoints au maire de faire un point de leurs dossiers :

Jeanne BRUGAT adjointe à l'éducation indique son travail sur la mise en œuvre du fonctionnement de l'ALSH à compter de 2016 avec Valérie DAUGREILH, puis rend compte de différentes actions (journée à l'école, action tri des déchets avec les jeunes du CMEJ, mise en place de la boîte à lire,...).

Eric LAMOTHE adjoint aux travaux rend compte du dossier AD'AP de la ville de Tartas qui a reçu un avis favorable de la DDTM le 18 novembre, puis liste différents dossiers en cours (coupures électricité, étude place Gambetta futurs travaux, travaux avenue général Leclerc, projet 2017 route de Carcarès, travaux guichet du stade, groupements électriques, dossier containers, point sur la réception des travaux voirie...).

Philippe DUBOS adjoint au maire et aux associations fait le point des subventions 2015 qui ont été toutes versées, donne communication des dossiers en cours (point de l'occupation des locaux par les associations, planning de sorties 2016, parcours du cœur 2 ou 3 avril, fête du lac, inauguration des tennis couverts le 2 décembre en présence du Président de la fédération française de TENNIS, téléthon de début décembre, et termine en indiquant la tenue d'une prochaine commission le 8 décembre prochain).

Puis Philippe DUBOS conclue en confirmant l'étude qui va être lancée concernant le projet d'OUS PINS, avec programmation des travaux de propriétaire (mise en sécurité), et ensuite le projet sportif.

Evelyne COURROS adjointe aux affaires générales fait rappel des élections pour la tenue des bureaux de vote les 6 et 13 décembre, puis l'organisation du Noël du personnel le vendredi 11 décembre.

Jean MARSAN adjoint à l'action sociale donne information sur les deux services civiques, les rencontres des différents organismes qu'elles font, détaille leurs différentes actions.

Dominique DEGOS adjointe à la culture et à la communication indique qu'un travail est en cours sur le site internet (3000 visiteurs uniques mensuellement) pour une actualisation des données (arborescence, ergonomie, interface smartphone et tablettes, tout en précisant que la CCPT travaille aussi sur le portail communautaire). De plus, une réflexion est lancée sur « Tartas numérique ».

En conclusion des informations, M. le Maire informe l'assemblée :

- de sa rencontre avec les services de l'UDAF, afin de présenter une demande pour acquérir la parcelle pour l'implantation de la maison de santé (tout en précisant que les deux pharmacies de TARTAS fusionnent au 1^{er} décembre, installation future d'une orthophoniste, et d'une psychologue).
- Sur le rendez-vous avec les responsables de TEMBEC pour la médecine du travail pour les commerçants tarusates.
- Enfin, M. le Maire informe que TEMBEC peut mettre à disposition de l'énergie (calories), et conclue sur le dossier relancé par Noémie DARGELOSSE sur l'agenda 21 (avec l'implication d'un agent des espaces verts dans l'accompagnement de missions, Adrien SOUS dans le cadre de son mi-temps) et la récente tenue du CHSCT pour le document unique.

Georges DUBUN en fin de séance, fait rappel du repas de la Sainte Cécile.

La séance est levée, il est 20 h 45.